

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 février 2025 à 20 heures en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan – COZ Loïc (procuration de BOUVERET Maryse) - FINAND Françoise (procuration de DEZARNAUD Sylvie) - BRUCHON Dominique (procuration de DELUCHI Franck) – SEIGLE Philippe - LAMBERT Corine – CAIZERGUES Claire – ANTUNES Nathalie - POIPY Lionel – PINGET Marie-Claude - ROUZIER Frédéric.

Excusés : BOUVERET Maryse (procuration à COZ Loïc) - DEZARNAUD Sylvie (procuration à FINAND Françoise) - DELUCHI Franck (procuration à BRUCHON Dominique).

Absent : ARMANDO Pierre-Louis

Nombre de conseillers municipaux : 15

Présents : 11

Quorum : 8

Secrétaire de séance : SEIGLE Philippe

POINT N°1 : URBANISME

1.Demandes d'urbanisme

Examen de 6 demandes préalables de travaux et d'un permis de construire.

Les dossiers situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable sont transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Les avis de dépôt des dossiers sont affichés en mairie.

2.Point PLUi, PDA et SPR

Des réunions de travail avec les partenaires (Élus, ABF, service aménagement d'EBER, bureaux d'études, etc) ont eu lieu pour mener de front ces 3 points afin d'avoir une cohérence de zonage et d'objectifs.

PDA : analyse de l'environnement des MH pour connaître l'impact sur les monuments et le paysage. Pour l'ensemble prieural de Tourdan : principe de garder le cône de vue de réciprocité avec le coteau de Revel et de la route départementale, mais aussi au sud-est. Pour le château de Barbarin : versant nord supprimé au-delà de la ligne de crête car pas d'intérêt, débordement sur Pisieu avec prolongation au sud en accord avec les élus de Pisieu.

SPR : modification du zonage pour intégrer les maisons au sud de la rue des terreaux et du chemin neuf à la zone du bourg de Revel (permutation de zone à zone sans extension).

PLUi : la rencontre communale du 8 janvier avec la communauté de communes a permis de faire un point d'étape. La carte des aléas est en cours de finalisation.

POINT N°2 : FINANCES

1. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2025

Le vote du budget 2025 est prévu le 28 mars 2025. Monsieur le Maire rappelle que les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote effectif du budget. Or, le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) permet de déroger légalement à cette règle avec son article L 1612-1 qui précise que « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Dans le budget primitif de 2024, la somme de 646 603.12 € a été prévue aux dépenses d'équipement (chapitres 20/21/23). Donc, il est possible d'ouvrir des crédits jusqu'à 25% de cette somme.

Ainsi, les ouvertures de crédits pourraient porter sur les montants suivants :

Chapitre / article	Libellé	Autorisations de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025
20/2051	Concessions et droits similaires	6 993.00 €
21 / 2158	Autres réseaux	18 652.00€
21/2131	Bâtiments publics	7 000.00€
	TOTAL	32 645.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite de l'autorisation de crédits présentée ci-dessus,
- **Précise** que ces crédits seront repris lors de l'élaboration du budget primitif de 2025.

2. Attribution de la vente de la coupe de bois sur pied

Cinq offres ont été reçues. Après ouverture des enveloppes cachetées en séance, l'offre la mieux-disante de l'entreprise Normand a été retenue pour un montant de 4950€.

POINT N°3 : PERSONNEL COMMUNAL

Convention avec le CDG38 pour la refonte du RIFSEEP

Afin de se mettre en conformité et de mettre à jour le RIFSEEP mis en place en 2018, monsieur le Maire propose de passer une convention avec le CDG38 pour un accompagnement comprenant un audit de l'existant, des réunions de travail avec évaluation de l'impact financier sur les scénarios retenus, restitution aux élus et présentation aux agents pour un cout prévisionnel de 1218€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Décide d'engager la mise à jour de RIFSEEP

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG38 et à régler la somme de 1 218,00€

POINT N°4 : PROJETS ET TRAVAUX

1.Mise en conformité et aménagement du complexe sportif

Les dossiers de subvention sont en cours de dépôt.

2.Travaux à la cuisine centrale

Le budget global a été affiné. L'entreprise MARTINON interviendra pour les travaux intérieurs pendant les prochaines vacances scolaires d'hiver. L'agrandissement extérieur sera fait dans un second temps avant les vacances d'été si possible.

3.Portail de Tourdan

Les devis sont en cours pour intégrer les montants au BP2025.

4.Maitrise d'œuvre pour l'étude sur l'église de Tourdan

Trois candidats ont été retenus suite à la CAO du 15 janvier. Ils ont fait une visite commune du site le 22 janvier. Prochaines étapes : analyse des offres et auditions le 19 février.

Dans ce cadre, la fondation du patrimoine a été reçue pour envisager une souscription. Elle peut aussi abonder à hauteur de 10 à 20%.

POINT N°5 : INTERCOMMUNALITÉ

1.Rapport d'activités de gestion des déchets 2023

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités de gestion des déchets 2023 de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et échangé sur les différentes compétences.

Les élus présents ne formulent aucune observation particulière sur le rapport présenté par le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le rapport annuel d'activités de gestion des déchets 2023.

2.Rapport annuel d'activités sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement 2023

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement 2023 de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et échangé sur les différentes compétences.

Les élus présents ne formulent aucune observation particulière sur le rapport présenté par le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le rapport annuel d'activités sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement 2023.

POINT N°6 : ACTION SOCIALE

1. Programme de réussite éducative PRE

Dans le cadre du PRE, une analyse et des propositions pour améliorer le problème du bruit à la cantine sont en cours. Une présentation sera faite aux agents et des solutions à mettre en place seront envisagées.

Six enfants et leurs familles de la commune ont été accompagnés depuis le départ du dispositif. Tous les mercredis matins, des rencontres ont lieu à la salle de Tourdan.

2. Convention de partenariat avec le centre social de l'île du battoir (CIB)

Monsieur ARGOUD Yvan, maire, expose au conseil municipal le projet de convention de partenariat avec le CIB. Il intervient sur un territoire regroupant les communes de Beaurepaire, Bellegarde Poussieu, Jarcieu, Moissieu sur Dolon, Pact, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Pisieu, Revel-Tourdan, Saint-Barthélemy, Saint Julien de l'Herms. L'association intervient dans des animations délocalisées et de proximité et accueil également dans ses locaux. Historiquement l'équipe de l'association se délocalise pour des actions entrant dans le champ de compétences de la Communauté de Communes EBER, aujourd'hui de nombreuses actions correspondant aux compétences des communes sont mises en œuvre.

Afin de répondre aux mieux aux besoins de la commune, le centre social propose des interventions auprès des seniors, la prise en compte des publics plus en difficultés, la mise en place d'actions culturelles de proximité ainsi que des interventions dans le cadre des accueils périscolaires.

Il est proposé un financement par nombre d'habitants : pour notre commune, le nombre d'habitants de référence correspond au dernier recensement INSEE soit 1.044 habitants. Le taux par habitant s'élève à 2.5€, soit un total de 2.610,00€. La subvention sera versée par acompte :

- Une facture portant sur le financement par habitant sera adressée sur le 1^{er} trimestre de l'année en cours
- Une facture du montant accordé par la CC EBER pour les cinémas « plein air » sera adressée dans le second trimestre de l'année en cours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CIB et à régler la somme de 2.610,00€.

POINT N°7: ENVIRONNEMENT

1. Centrales villageoises

Avant la séance une présentation de l'association EnRiCi a été faite aux élus pour générer des énergies renouvelables pour une consommation locale et économe. La création d'une SAS est en cours. Des réunions publiques seront organisées sur le territoire en parallèle des rencontres avec les élus. La commune pourra prendre part au projet en adhérant ou en proposant des toitures avec un minimum de 150m². Le montage juridique sera précisé ultérieurement. Les élus n'émettent pas de remarques pour que le siège de la SAS soit établi en mairie.

2.Compensation environnementale

Dans le cadre du projet d'OSIRIS sur la plateforme chimique de Roussillon, des compensations doivent être trouvées pour des terrains sablonneux avec des pelouses sèches. Le Maire et Lionel POIPY rencontreront le bureau d'études pour voir si les terrains du coteau nord seraient compatibles et éligibles.

3.Plantation de haies

Le 14 février, la plantation de 220 arbustes a eu lieu près de la cabane de chasse avec les enfants de l'école en partenariat avec les chasseurs de la commune et la fédération de chasse de l'Isère.

4.Journée de nettoyage de printemps

Date retenue : le 15 mars, en partenariat avec les chasseurs et le CMJ.

POINT N°8: INFORMATIONS DIVERSES

Carnaval : des réunions avec les associations communales sont programmées pour les fédérer autour du projet. La manifestation aura lieu le dimanche 16 mars.

Communication : nous avons été informés par l'éditeur de la fin de l'application POLITEIA qui sera remplacée par INTRAMUROS à partir du 30 avril aux mêmes conditions tarifaires. Une formation est prévue pour le secrétariat.

Jumelage avec San Marti de Tous: les Catalans sont attendus pour le week-end du 1^{er} mai. Le programme est en cours d'élaboration par l'association.

Le Maire
Yvan ARGOUD

